



REGLEMENT DE LA COURSE D'OBSTACLE SAMILY DAY

(Edition 2019)

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation.

L'inscription d'un participant à " SAMILY DAY" atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

Le présent règlement s'applique à tout participant à l'évènement. Il définit les règles de fonctionnement. Il pourra être adapté ou complété par l'organisateur si des éléments complémentaires importants devaient y figurer.

1. ORGANISATION

Le **fond de dotation « Valeurs de sport »** organisent en partenariat avec le SAM et Decathlon village, la seconde édition de la course à obstacles «SAMILY DAY».

Cet évènement sportif sera réalisé sur la commune de Mérignac le **dimanche 16 juin 2019** et serpentera au cœur du Decathlon village. La course, à caractère ludique, est ouverte à tous, dès 4 ans, sans recherche de performance, ni de classement.

2. LE PARCOURS

Le parcours de l'évènement est d'environ **3km et 20 obstacles**.

Départs : Les départs se font par vague de 80 à 100 coureurs. Dix minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans l'aire de départ, où sera proposé un échauffement collectif et animé. Les concurrents inscrits sur place constitueront la dernière vague de départ. Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague.

C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son bracelet, 15 minutes avant le départ de sa vague.

Parcours : Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou banderoles ainsi que toutes consignes émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation.

Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement de rivières, bottes de paille à grimper, escalade, traversées sur filets, clôtures, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, murs de bois, ...

Aucun obstacle n'est obligatoire. Ils peuvent donc tous être contournés.

Récompenses : Seuls les enfants seront récompensés. Chaque enfant recevra une récompense après la ligne d'arrivée.

Village-accueil : Pour que «La Race des Barques » soit un évènement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, un village-accueil est installé tout près des lignes de départ et d'arrivée.

Aux côtés du PC-Course et du PC-Secours, vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- Restauration (sandwichs, saucisses, frites, pâtisseries, ...), buvette, tables ;
- Sanitaires,
- Espace jeux pour enfants.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne âgée de minimum 18 (dix-huit) ans à la date de l'événement peut y participer avec un enfant d'au moins 4 ans. La personne majeure sera le représentant légal de l'enfant ou des enfants.

Ainsi pour participer il faut inscrire **minimum 1 adulte par enfant de moins de 18 ans et maximum 1 adulte pour 2 enfants de moins de 8 ans.**

Durant toute la course et les animations proposées sur le site. Les adultes s'engagent à accompagner le ou les enfant(s) sur la totalité de l'épreuve. Les obstacles positionnés sur le parcours seront identiques pour toutes les catégories de participants.

A charge aux adultes de moduler l'effort et d'assurer la sécurité de leur(s) enfant(s). Sur chaque obstacle, ils auront la possibilité de le contourner si celui présente une grande difficulté.

Aucun **certificat médical** n'est demandé puisque cet événement n'est pas une course chronométré mais juste un moment de détente en famille. Nous vous conseillons fortement de prendre malgré tout l'avis de votre médecin pour vous et votre enfant. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 03 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité

4. RETRAIT DES BRACELETS (DOSSARDS)

Les **bracelets** seront à retirer, au point d'accueil au moins **3/4 d'heure avant le départ**, sur présentation de l'e-billet et de vos pièces d'identités. Ce bracelet vous permettra d'accéder aux autres animations du site. Si vos accompagnants, non participants à la course, souhaitent bénéficier des animations sur site (hors course), il vous faudra demander un bracelet « accompagnant » au point accueil.

5. TENUE VESTIMENTAIRE - DEGUISEMENTS

Un tee-shirt technique près du corps avec une bonne évacuation d'eau, tu porteras.

Les manches longues sont fortement conseillées.

Un cuissard est préférable au short. Une bonne paire de chaussures de type trail, tu mettras.

Les bijoux (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

Les dispositifs de vidéo (Go pro ou autres) sont tolérées mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.

Le port de déguisement est fortement conseillé, mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

6. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions à l'événement se font **en ligne sur le site internet de la samilyday.fr, à partir du 1er mai 2019.**

Pour des raisons de sécurité de l'Evénement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de bracelets disponibles.

Le tarif est de 15€/participant, pour valider une inscription il faut un adulte plus un enfant au minimum et 2 enfants de moins de 8 ans maximum par adulte.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'organisateur afin de vous faire bénéficier de réductions.

Toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un bracelet. Aucun transfert de bracelet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant bracelet à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : vous ne pourrez procéder à aucun changement de coéquipier.

7. ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est proposée.

8. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'évènement vous reconnaissez et acceptez expressément que l'organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'organisateur ainsi que le personnel de sécurité est **habilité à refuser l'accès à l'Evènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement**, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes d'un organisateur, ou d'un jalonneur,
- Ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement de la course, ...),
- Risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (consommation d'alcool ou de stupéfiants, agressivité).

Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents, se doit de signaler un coureur en difficulté au jalonneur ou contrôleur le plus proche.

La sécurité et l'assistance seront assurées par le comité d'organisation qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au cadre réglementaire en vigueur.

Les jalonneurs sur les chemins et les contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur participeront également à la sécurité sur les parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours. Chaque concurrent a le devoir de porter secours à toute personne victime d'accident sur le parcours.

9. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Nous conseillons à tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident auprès de leur assurance. **CETTE ASSURANCE N'EST PAS COMPRISE DANS L'INSCRIPTION MAIS NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT DE VOUS RENSEIGNER AUPRES DE VOTRE ASSUREUR.**

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

10. UTILISATION D'IMAGES

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Evènement. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur la page Facebook SAM'ILY DAY

11. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée du parcours ainsi qu'une « zone de collecte ». Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

Les organisateurs s'engagent à restituer le site dans le plus grand état de propreté.

12. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement. Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du bracelet diminué, le cas échéant, des frais de dossier (2€), à l'exclusion de toute autre somme.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :
Envoyer un message à a.defosse@samerignac.fr
ou téléphoner au 07 81 82 13 46